

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 Juin 2019

Tarif restauration scolaire et périscolaire.

Le tarif unitaire du ticket repas est maintenu au prix de 4€10 pour l'année 2019/2020.

Il comprend le coût de la fourniture du repas pour lequel le prestataire a appliqué une augmentation de 0.05 € auquel, il faut ajouter les coûts de gestion d'inscription et le coût de personnel d'encadrement.

Depuis 2013, le tarif proposé pour le service de périscolaire est fixé à : 2,00 €/h
Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter cette prestation pour l'année scolaire 2019/2020.

Périscolaire – Convention entre la commune et l'Association MOSAIC.

La convention liant la commune à l'association MOSAIC est reconduite pour une année. L'objectif de cette convention est de poursuivre la gestion de la structure d'encadrement nécessaire afin d'assurer le bon fonctionnement des activités périscolaires du matin et du soir après l'école pour une capacité de 18 enfants maximum. Le Conseil Municipal accepte la convention. Le montant de cette prestation pour l'année scolaire 2019-2020 s'élève à 11 250 €.

Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau et de l'assainissement.

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif. Ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire National des services publics de l'eau et de l'Assainissement : www.services.eaufrance.fr.

Le Conseil Municipal valide le rapport présenté.

Budget eau.

Un ajustement budgétaire de 510 € a été nécessaire du fait de l'augmentation des redevances versées à l'agence de l'eau et d'une créance éteinte votée au précédent Conseil Municipal.

Aménagement rue du Jonchier : Choix de l'entreprise.

Lors de la réunion de la commission travaux avant l'élaboration du budget, des travaux d'aménagement rue du Jonchier, rue des Oliviers et accès salle du Moulin ont été prévus. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 17 juin 2019 et a analysé les propositions suivantes :

Entreprises	Montant € HT	Montant € TTC
BRAJA VESIGNE	68 699.70	82 439.64
EUROVIA	62 485.52	74 982.62
EIFFAGE TP	68 909.30	82 691.16

Après analyse et débat, les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) proposent de lancer une négociation avec l'ensemble des entreprises ayant répondu. De nouvelles offres ont été réceptionnées. La Sté EIFFAGE TP présente l'offre la mieux disante qui s'élève à 60 797.20€ HT.

La CAO propose au Conseil Municipal de retenir cette entreprise.

Chauffage réversible : Choix de l'entreprise.

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie en date du 17 juin 2019 et a analysé la proposition suivante :

Chauffage réversible de la Mairie et de la salle du Moulin		
Entreprise	Montant € HT	Montant € TTC
Provence Chauffage	29 530.00	35 436.00

Au vue des délais urgents de réalisation, les autres entreprises consultées n'ont pas donné suite. Après analyse et débat, les membres de la CAO suggèrent de revoir le projet et de le limiter au 1er étage de la mairie et de la salle du Moulin afin de répondre aux besoins urgents.

Elle propose de négocier l'offre initiale de la société Provence Chauffage, seule entreprise à avoir répondu.

Après négociation, l'offre de la Sté Provence chauffage s'élève à 15 699.00€ HT.

Il a été proposé aux membres du Conseil Municipal de retenir l'offre de Provence Chauffage en se limitant au 1er étage de la mairie et à l'installation en bas dans la salle du Moulin.

Avenant n° 1 : Marché public de travaux avec la mairie de Pierrelatte - Entretien et réfection de ses rues, trottoirs, chemins.

Lors d'un précédent Conseil Municipal, notre commune a adhéré comme les communes de CLANSAYES, LA GARDE ADHEMAR, DONZERE, au marché public de réfection de voiries et réseau d'eaux pluviales pour lequel la Commune de PIERRELATTE est coordinatrice. La Commune de LA BAUME-DE-TRANSIT a manifesté sa volonté d'adhérer au groupement après l'adoption de la convention initiale par les communes membres. Il convient donc de régulariser juridiquement cette adhésion et de l'acter par voie d'avenant.

SYPP : Rapport annuel 2018.

La Communauté de Communes Drôme Sud Provence est compétente pour le traitement et la gestion des déchetteries depuis le 1er janvier 2015. À cette même date, l'EPCI a délégué la compétence au Syndicat des Portes de Provenances (SYPP).

Conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, Monsieur le Maire présente les rapports annuels 2018 sur les déchets annexés à la présente délibération :

- le rapport du SYPP qui reprend les indicateurs techniques et financiers pour la compétence traitement des déchets ménagers et gestion de la déchetterie.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation qui lui est faite des rapports sur les déchets ménagers pour l'année 2018.

CCDSP : Modification des statuts.

Suite au déménagement du siège de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence, aux précisions apportées aux compétences facultatives Assainissement et Schéma Directeur de l'Eau Potable et sur l'actualisation de l'article 18, il est nécessaire de réviser ses statuts. Le Conseil Municipal a validé ces modifications.

Réhabilitation d'une partie du réseau d'assainissement suite au schéma directeur : marché de maîtrise d'œuvre, tranche n°1 et n°2.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 27 mai 2019 pour choisir l'entreprise chargée de mettre à jour du schéma directeur d'assainissement,

Réhabilitation d'une partie du réseau d'assainissement suite au schéma directeur : marché de maîtrise d'œuvre, tranche n°1 et n°2		
Entreprises	Montant € HT	Montant € TTC
CABINET MERLIN	65 124.00	78 148.80
NALDEO	58 383.00	70 059.60

Après analyse et débat, les membres de la CAO proposent de retenir la Sté Naldéo qui présente l'offre la mieux disante et d'engager la négociation.

Après négociation, le conseil municipal a retenu l'offre de la Sté NALDEO qui s'élève à 57 012.00€ HT.